Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **LUCITE® House-Paint**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction
Utilisations déconseillées
Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:
Dörken Coatings GmbH & Co. KG
Wetterstr. 58
58313 Herdecke
Germany
www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243
Fax: +49 2330 63 100 243

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Belgium: 32-28083237
France: 33-975181407
Luxembourg: 352-20202416
Switzerland: 41-435082011

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
2-octyl-2H-isothiazole-3-one
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3:1)
pyrithione zincique
tetramethylolacetylenediurea
diuron
Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Indications complémentaires:
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	Dioxyde de titane Carc. 2, H351	10-25%
CAS: 330-54-1 EINECS: 206-354-4 Reg.nr.: 01-2119517622-45-xxxx	diuron Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥0,025-<0,1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 2)

CAS: 13463-41-7 EINECS: 236-671-3 Reg.nr.: 01-2119511196-46-xxxx	pyrithione zincique Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Irrit. 2, H315	≥0,025-<0,1%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7	2-octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,05 %	≥0,025-<0,05%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Reg.nr.: 01-2120764690-50-xxxx	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0015-<0,025%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler á une personne sans connaissance.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophthalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO_2), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).
Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
Classe de stockage: 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un systéme d'aspiration de l'air au poste de travail.

Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:
Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.
Utiliser un filtre de type A(-P2) conforme á la norme EN 141.

Protection des mains:
Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.
Il est recommandé d'utiliser des gants longs pour minimiser le contact par les éclaboussures.

Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:
Lors de tout travail, il faut porter des lunettes de protection hermétiques en respect de la norme EN 166.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection du corps: Vêtement de protection étanche

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Divers, selon l'encrage
Odeur:	Faible en éther de glycol
Seuil olfactif:	Pour les mélanges non applicable.
valeur du pH à 20 °C:	8,4-9,2
Changement d'état	
Point de fusion / Point de congélation :	Sans importance pour la sécurité.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Pour les mélanges non applicable.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Propriétés comburantes	Dans son état de livraison, ce produit n'est ni inflammable ni comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (H_2O)
Densité relative à 20 °C	1,22-1,41
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Pour les mélanges non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 6)

Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Miscible / diluable à l'eau.
les solvants polaires:	Partiellement miscible
les solvants apolaires:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Pour les mélanges non applicable.
Viscosité:	Sans importance pour la sécurité.
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	Valeur-limite COV 2010 pour la catégorie d (PA): 130g/l.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de réactions dangereuses.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
Pas de réactions dangereuses.
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: oxydants forts
10.6 Produits de décomposition dangereux:
En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë
Le produit n'a pas été testé en tant que tel mais a été classé selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive de l'UE (CE) n°1272/2008) et en respect des risques toxicologiques. Détails, voir chapitres 2 et 3.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.
Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer des irritations.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer des irritations.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 7)

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Le mélange ne contient aucune ou seulement une petite quantité de substance classifiée comme produit avec risque d'aspiration. Pour cette raison, on peut supposer que le mélange n'est pas un produit avec risque d'aspiration.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: Pas de données/informations sur la préparation disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets écotoxiques:
Autres indications:
This product contains the following priority substance in accordance with Annex X of the EU Water Directive 2000/60/EC:
330-54-1 Diuron

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumuable (vPvB).
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 8)

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP7	Cancérogène

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
Numéro ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 9)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42
Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie d (PA) et teneur maximum en COV voir couvercle.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est term de s´in Former de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.
Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012
Indications complémentaires:
Contient produits biocides: Protection des produits pendant le stockage et Produits de protection pour les pellicules.
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Phrases importantes
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DÖRKEN COATINGS

Date d'impression : 25.02.2021 Numéro de version 03-00 Révision: 25.02.2021

Nom du produit: LUCITE® House-Paint

(suite de la page 10)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Sensibilisation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente** Remplace la verion 02-00